BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES

Barème applicable au 1er janvier 2026

HONORAIRES T.T.C. SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
À la charge du Vendeur

Prix de vente jusqu'à 120 000 €	forfait 8 000 €
Prix de vente supérieur à 120 000 €	4.6 % du prix de vente et 2 600 €

HONORAIRES H.T. SUR TRANSACTIONS COMMERCIALES
À la charge de l'Acquéreur

Honoraires sur Cession de droit au bail et fonds de commerce

7 % Hors Taxes du montant de la cession avec un minimum de 7 000 € Hors Taxes

HONORAIRES SUR LOCATION

BAIL D'HABITATION

Propriétaire	1 mois de loyer hors charges
Locataire – visites, constitution du dossier, rédaction du bail, signature :	
- Zone non tendue	8.07 €/m²
- Zone tendue	10.09 €/m²
- Zone très tendue	12.10 €/m²
Locataire – état des lieux	3.03 €/m²
Modification et avenant au bail d'habitation	150 € à la charge du demandeur

Le montant des honoraires imputables au locataire n'excède pas la part des honoraires facturés au bailleur.

BAIL COMMERCIAL – BAIL PROFESSIONNEL
Honoraires à partager par moitié entre bailleur et locataire

Recherche et sélection du locataire	15 % du loyer annuel
Rédaction du bail ou renouvellement du bail, état des lieux	15 % du loyer annuel
Modification et avenant au bail commercial / professionnel	300 €

HONORAIRES DE GESTION « Arthur Winley Gestion »

7.95 % T.T.C. des encaissements

PRIME GLI « Arthur Winley Gestion »

3.1 % T.T.C. des loyers appelés